L'INFOLETTRE DU STTRC

9 JANVIER 202

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

Élections du comité de négociation

Et on commence cette année sur les chapeaux de

roues... 2021 sera une année de négociation, notre convention arrive à échéance le 15 octobre. Il est déjà temps de procéder à l'élection de notre comité de négociation. Parce qu'il y beaucoup à faire avant de commencer à négocier avec nos patrons. Donc, en pratique : la période de mise en candidature débute le 11 janvier et se termine le 15, et le vote se déroule du 15 au 18 janvier. On vote pour qui ? Sept membres en règle de notre syndicat, dont trois doivent avoir une qualité particulière : temporaire pour l'un, contractuel pour un autre ou employé dans une station régionale pour le troisième. Et pour faire quoi? Selon nos statuts (article 39,1) peaufiner ses connaissances de notre convention, préparer un projet de nouvelle convention en discutant entre autres avec les élus et avec les membres lors d'une tournée, soumettre le fruit de son travail à l'approbation des membres lors d'une assemblée. Ensuite, le fun commence: on débute la négociation avec les patrons. Tout au long des négociations, on informe les élus de la progression, les membres itou. On tente de travailler par consensus (ce qui demande écoute et humilité...) et finalement, on présente le résultat de notre labeur aux membres en assemblée générale. L'assemblée générale est la seule instance autorisée à accepter ou rejeter une proposition de règlement. Le comité de négociation quant à lui fera cependant ses recommandations. Surveillez votre boîte de courriel radio-canadienne, vous recevrez lundi un message vous indiquant comment soumettre votre candidature. Vous pourrez utiliser la page Facebook syndicale baptisée Groupe de discussion du STTRC pour vous faire connaître des autres membres. Les membres du comité seront élus par suffrage électronique universel, entre le 15 et le 18 janvier, sous la rigoureuse surveillance d'Isabelle Montpetit, secrétaire-trésorière du syndicat, et de la déléguée Marie-Josée Gendron, avec l'appui de Sylvain Plante, employé du STTRC. Pandémie ou pas, cette année on négocie. Alors ça vous dit?

FIN DE LA PRIME INTER-UNITÉ

Début d'année assez ordinaire pour des dizaines de membres du STTRC. Au moment où des dizaines d'entre nous sont particulièrement sollicités en raison de la pandémie, la direction a choisi ce moment pour retirer des primes inter-unités. Certes, elles étaient appelées à disparaître, mais le faire en pleine crise sanitaire envoie un drôle de message. Pour des collègues, surtout en région, ces primes étaient une forme de reconnaissance. Cette prime qui va disparaître dès janvier laissera un trou dans la rémunération de dizaines de travailleurs, jusqu'à 5000 \$ par année. Si le STTRC ne peut que déplorer le retrait de ces primes - une des conséquences de la convention collective actuelle - vous pouvez également, comme membre, faire connaître votre mécontentement à votre gestionnaire. Il faudra aussi demander à ce que cet enieu se retrouve sur la table de négociation lors du renouvellement de notre contrat de travail.

La COVID, le confinement et nous

On peut dire que 2021 commence avec des airs de 2020 pour les Québécois: nous voilà confinés, avec des restrictions un peu plus intenses - et une petite écoeurantite des recettes de pain maison... S'il y a une chose typique pour les membres du STTRC, c'est que les horaires atypiques sont nombreux. Que faire, donc, avec un couvre-feu en vigueur entre 20h et 5h ? À la demande du STTRC, Radio-Canada va produire une lettre qui va être distribuée à tous les employés qui en auront besoin. Les membres qui pensent en avoir besoin pourront en faire la demande à leur gestionnaire. Le syndicat a aussi demandé à ce que deux membres ne voyagent pas ensemble dans le même véhicule, pour éviter les contacts. Nous attendons un retour à ce sujet et nous vous tiendrons au courant. L'employeur sera aussi interpellé sur la présence importante de membres notamment au CDI, à Montréal.